



## Dans ce numéro

### Edito

### Vivre à Cras

### Echos du Conseil Municipal

### Vie Intercommunale

### Manifestations à Cras



Chers habitants de CRAS

Ce 31<sup>ème</sup> numéro de notre journal communal marque le départ d'une nouvelle année scolaire. La rentrée s'est effectuée sereinement dans les domaines scolaire et périscolaire.

24 enfants d'âge maternel ont rejoint la classe de Catherine WATRE ; quant à Gwladys MARTIN, sa classe dénombre 27 élèves se répartissant en 12 CM1 et 15 CM2. Les classes de MORETTE totalisent respectivement 23 élèves de CE1-CE2, sous l'autorité de Monique BATTUZ, et 21 élèves de GS-CP fréquentent la classe de Fabienne ROCHE. Je souhaite une année scolaire riche et bénéfique à toute la communauté éducative qui s'investit quotidiennement auprès des enfants, tant au plan scolaire que périscolaire.

Côté mairie, les élus ont œuvré pour finaliser le projet de réhabilitation du bâtiment mairie – école et ainsi pouvoir offrir aux usagers de la classe primaire des conditions de travail correspondant aux normes actuelles, permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, comportant des sanitaires dignes de ce nom, et incluant un rafraichissement de la salle de classe. La réfection d'une partie de la toiture sera également engagée, et l'actuel logement situé au 1<sup>er</sup> étage sera transformé en deux T3 dont les loyers futurs viendront abonder les finances communales.

Vie scolaire, vie sociale, vie associative, solidarité, sont les vecteurs de nos actions. De plus en plus fréquemment, les communes choisissent de se regrouper pour œuvrer ensemble et ainsi participer à faire avancer des projets d'importance majeure. Ainsi, cette année, notre commune pourra œuvrer auprès du village de CHANTESSE dans le cadre de l'opération téléthon qui se tiendra les 4 et 5 décembre 2015. L'organisation envisagée ainsi que toutes les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

Je souhaite à toutes et tous une bonne lecture de ce journal communal d'information, dont la rédaction a mobilisé toute l'attention de la commission communication de la commune.

Recevez l'expression de mon respectueux dévouement.

### **La Crazette**

Bulletin d'informations  
municipales

Mairie de Cras  
12 route des Ecoles  
38210 CRAS  
Tel 04 76 07 94 10  
[mairie.cras@laposte.net](mailto:mairie.cras@laposte.net)

Responsable de publication :  
Nicole DI MARIA  
Commission  
Communication

**Ne pas jeter sur la voie  
publique**

Le Maire, Nicole DI MARIA

## Vivre à Cras

### RENTREE SCOLAIRE

La classe cours élémentaire de CM1 – CM2



La classe de maternelle PS – MS



### OUVERTURE DE LA CHASSE

La chasse se pratique en Isère du 2ème dimanche de septembre jusqu'à fin février, tous les jours **sauf le vendredi**.

Pour réduire la pression de chasse et veiller à un meilleur partage de la nature, les chasseurs de l'Isère ont acté que **le vendredi serait un jour sans chasse**.

### DOSSIERS EN COURS



#### Dématérialisation

Notre commune a été pilote, grâce au soutien très actif de notre secrétaire pour la mise en place des échanges informatiques avec le comptable public, la trésorerie.

Désormais, la transmission de la comptabilité et des pièces justificatives est effectuée de manière informatique avec la signature électronique.

Va venir la dématérialisation des délibérations.

#### Travaux bâtiments ex David

Le four est en période de préchauffe. Il sera bientôt prêt à cuire une fournée de pain pour partager le verre de l'amitié.

#### Réfection route de Montferrier tranche2



## REGLEMENTATION ELAGAGE



### **L'élagage est obligatoire :**

-Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice ;

-Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

La réglementation de l'élagage vise notamment **à prévenir différents risques :**

- chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication ;
- manque de visibilité suffisante pour le voisinage ou pour le réseau routier ;
- dysfonctionnement des infrastructures comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques ou l'interruption d'une voie de circulation.

### **L'élagage est obligatoire :**

Mais **à proximité d'une infrastructure de transport (route) ou d'énergie (ligne électrique)**, il présente des risques pour l'élagueur et pour les usagers en raison de la circulation routière et ou de la présence de courant électrique. De ce fait, il est recommandé de prendre contact avec le maître d'ouvrage ou le gestionnaire responsable (France Télécom, Erdf, Département ...) et d'obtenir son autorisation qui peut être obligatoire.

TYPES D'INFRASTRUCTURE	RÉGLEMENTATION
Routes départementales	<p>Aux embranchements des routes entre elles ou avec d'autres voies publiques : la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.</p> <p>Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.</p>
Voies communales	<p>On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.</p> <p>Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.</p>
Chemins ruraux	<p>Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.</p> <p>Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.</p>

## Infos pratiques



SAMU

Police  
Gendarmerie

Pompiers

Toutes  
urgences

Urgences médicales : 0810 015 033

Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

Centre des grands brûlés : 04 78 61 89 50

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Tous les Mardi : 9h à 12h

Tous les Vendredi : 13h30 à 17h

Samedi : **1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois** de 9h à 12h

Tél. 04 76 07 94 10

Courriel : [mairie.cras@laposte.net](mailto:mairie.cras@laposte.net)Ouverture : le jeudi 31 décembre : 9h à 12hFermeture de la mairie

Les mardis 22 et 29 décembre,

le samedi 2 janvier 2016

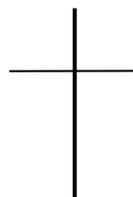
## SITE INTERNET COMMUNAL

Retrouvez les actualités du moment, les comptes rendus de conseils, des liens sur le syndicat scolaire, la 3C2V, les associations

...

<http://www.cras.sud-gresivaudan.org/>

## ETAT CIVIL

Mme Bernadette DAVID est  
décédée à l'âge de 64 ans.Mme Raymonde REAL, née  
Laurent-Gonnet, est décédée à  
l'âge de 72 ans.Un mariage a été célébré. Tous  
nos vœux de **bonheur aux mariés**  
**Delphine et Nicolas.**

\*\*\*\*\*

## ELECTIONS REGIONALES

Les élections Régionales auront lieu le :  
**6 et 13 décembre 2015.****ABCIS TAXI** transport particulier ou  
médical a l'autorisation de  
stationnement sur notre commune  
**Tel = 0607 843 795**

## INSCRIPTION AUX SERVICES D'EAU ET ORDURES MENAGERES

Pour tout nouvel arrivant sur la commune, préinscription en mairie.

Pour la déclaration de composition du foyer sur demande auprès de la régie de Vinay.



## **Echos du Conseil Municipal**

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune. Seules sont présentées ci-après de manière résumée les délibérations.

\*\*\*\*\*

### SEANCE DU 07/09/2015

#### 2015-35 : SUBVENTION AU PROFIT DU KARATE CLUB

Subvention exceptionnelle afin de compléter ses équipements.

#### 2015-36 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 8.50 HEURES ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET DE 6.5 HEURES HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015.

#### 2015-37 : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

Concernant la réhabilitation du bâtiment « Mairie-Ecole ».

#### 2015-38 : REHABILITATION PROJET MAIRIE-ECOLE APD

Validation du coût estimé tel que défini dans le dossier présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre RA2.

L'avant-projet est validé, avec la décomposition en deux phases de travaux

- phase n°1 : restructuration du bâtiment Mairie/Ecole pour un montant total estimé HT 259 663,00 €

- phase n°2 : rénovation des logements pour un montant total estimé HT 139 977,00 €.

#### 2015-39 : « REHABILITATION MAIRIE-ECOLE » DELEGATION AU MAIRE POUR TOUS DOCUMENTS AFFERENTS.

#### 2015-40 : MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION AU CONTRAT PREVOYANCE « M N T »

Un contrat prévoyance a été mis en place concernant des garanties souscrites auprès de la MNT permettant d'assurer aux agents un maintien de salaire en cas de maladie ordinaire excédant 3 mois. Le taux de cotisations sera modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La cotisation s'élève à 2.03 de la masse salariale.

#### 2015-41 : INSCRIPTION D'UN ANCIEN COMBATTANT 14-18 SUR LA STELE DU MONUMENT AUX MORTS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après des recherches auprès des archives départementales et municipales, il apparaît qu'une personne ayant été mobilisée lors du conflit de 14-18, et étant à ce moment là, domiciliée à Cras, originaire de Buffard (Doubs), devrait figurer sur le monument aux morts de la commune, puisque mort pour la France. Il conviendrait de rajouter sur la plaque du monument aux morts le nom de cette personne à la mémoire des combattants. Le conseil décide d'inscrire le nom de ce combattant mort pour la France sur le monument aux morts de la Commune.

#### 2015-42 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE « GRAS SAVOYE GROUPAMA CDG 38 »

Approbation de l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposée par le CDG38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 ainsi que les taux et prestations.

#### 2015-43 : PROTECTION INCENDIES CHANGEMENT D'EXTINCTEURS DEFECTUEUX

Suite au rapport de vérification en date du 27 avril 2015.



## Syndicat Scolaire Intercommunal



Le Syndicat scolaire gère le fonctionnement de différents services : la mise à disposition du personnel dans les classes, le transport, la garderie, ainsi que les temps périscolaires.

Le fonctionnement de la cantine est du ressort des mairies, et la gestion des repas relève de l'association des cantines.

Le transport : circuits et horaires, restent gérés par le Conseil Départemental.

Retrouvez les informations, sur le site :

<http://www.syndicat5ecoles.fr>

Où vous pourrez télécharger les documents, les tickets pour la garderie du soir, et inscrire vos enfants aux temps périscolaires.

## Intercommunalité 3C2V



Retrouvez tous les comptes rendus des conseils communautaires sur

<http://www.ccvinay.sud-gresivaudan.org/>



## Centre de Loisirs des 3- 12 ans



Dossier d'inscription à demander par courriel [cdl@3c2v.fr](mailto:cdl@3c2v.fr) et à adresser à 3c2v : 705 route de Grenoble 38470 VINAY ou [cdl@3c2v.fr](mailto:cdl@3c2v.fr).

Une fois le dossier d'inscription validé, réservez sur **le portail des familles**.

Renseignements au 04 76 36 70 62 ou sur le site [ccvinay.sud-gresivaudan.org](http://ccvinay.sud-gresivaudan.org)

## Le Relais Assistantes Maternelles



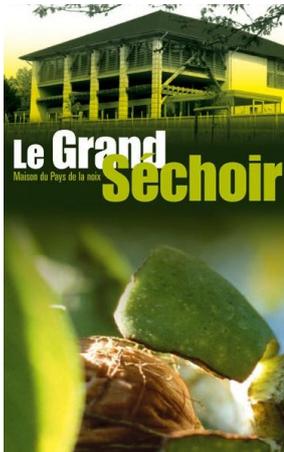
Le RAM est un lieu de rencontre, d'information, et de partage au service des parents, futurs parents, assistantes maternelles, futures assistantes maternelles, en vue de l'accueil, de l'éveil et du bien-être du jeune enfant.

Les animatrices du RAM vous accueillent pour toutes les questions d'ordre éducatif, relation parents-assistantes maternelles et administratives (liste des assistantes maternelles, information sur les contrats, aides de la CAF...).

Elles organisent des temps collectifs 4 fois par semaine sur différentes communes de la 3C2V à l'attention des assistantes maternelles et des enfants qu'elles ont en garde. Ces temps collectifs permettent aux enfants une première expérience de socialisation, de partage et de découverte, et aux assistantes maternelles un lieu d'échange et de partage d'expérience.

Les animatrices organisent des événements festifs et des soirées débat/conférence. Permanences téléphoniques ou rendez-vous lundi après-midi de 15H30 à 18H30, jeudi matin de 9H00 à 12H00, vendredi matin de 9H30 à 11H00 (en semaine paire).

3 avenue Brun Faulquier 38470 VINAY  
04.76.38.94.74 ou [ram@3c2v.fr](mailto:ram@3c2v.fr)



**SPECIAL ANNIVERSAIRE**  
Le Grand Séchoir fête  
ses 10 ans cet  
automne !

**SEMAINE DU GOUT - du  
12 au 18 octobre 2015**

Une semaine autour  
de la gourmandise !

Au programme : des  
ateliers pour les scolaires, des ateliers  
culinaires pour tous, un spectacle enfants le  
samedi 17 octobre à 18h30, un marché du  
terroir et des repas gourmands le 18 octobre

...

705 route de Grenoble 38 470 VINAY  
04 76 36 36 10 ou [www.legrandsechoir.fr](http://www.legrandsechoir.fr)



<http://www.sud-gresivaudan.org>

Un réseau de **bibliothèques et de médiathèques**  
**du Sud Grésivaudan** ouvert à tous :



- Médiathèque de Chatte
- Bibliothèque de Chevières
- Bibliothèque de Cognin les Gorges
- Médiathèque de Pont en Royans
- Bibliothèque de Poliénas
- Bibliothèque de Rencurel
- Médiathèque de Saint Antoine l'Abbaye
- Bibliothèque de Saint Gervais & Rovon
- Bibliothèque de saint Hilaire du Rosier
- Bibliothèque de saint Just de Claix
- Médiathèque de Saint Marcellin
- Médiathèque de Saint Quentin Sur Isère
- Bibliothèque "Le Préau" St Romans
- Bibliothèque de Vatilieu
- **Médiathèque de Vinay**

\*\*\*\*\*

**Office de Tourisme du Pays de Saint-Marcellin**  
**Exposition Enzö**



Galerie des Ursulines  
2 av du Collège 38 160 St Marcellin

**Du 7 octobre au 19 décembre 2015,**

sauf le 11 novembre,  
du mardi au samedi de 9h à 12h30.

Entrée libre. Tél : 04 76 38 53 85 ou

<http://www.tourisme.pays-saint-marcellin.fr>

## Vous cherchez un emploi ?



### LE RELAIS EMPLOI vous propose :

- Aide et conseils personnalisés pour faire votre CV, vos lettres de motivation, préparer un entretien d'embauche
- Utiliser le site du Pôle Emploi ou pour postuler aux offres d'emploi.  
A votre disposition :
- Des postes informatiques pour faire vos recherches, votre déclaration mensuelle ou pour consulter les offres (avec ou sans aide).
- Un tableau des offres locales repérées par le Relais Emploi.

**Tél : 04 76 36 76 16 ou 06 43 69 00 48**

Ce service est financé par la Communauté de Commune Chambaran Vinay Vercors

Horaires des permanences :

**VINAY** Pôle de service, 3 avenue Brun Faulquier

Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30

Mardi 9h à 12h sur rendez vous

**SAINT QUENTIN SUR ISERE** Mairie

Jeudi matin de 9h à 12h

**CRAS** Salle des fêtes

**3ème mardi de chaque mois de 9h00 à 12h**

Sur rendez-vous ou en accès libre



A St Marcellin

Accueil du public

4 rue Lafontaine 38160 SAINT MARCELLIN

Du Lundi au Jeudi : de 08h30 à 16h15

Le Vendredi : de 08h30 à 12h30

Téléphone : 3949

<http://www.pole-emploi.fr>



**MISSION LOCALE**  
Pays du Sud-Grésivaudan

### LA MISSION LOCALE

1<sup>er</sup> réseau pour l'emploi des jeunes : 16 - 25 ans

Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une orientation professionnelle...

Vous voulez acquérir votre autonomie : logement, permis, transport, santé...

Pour bénéficier d'informations, de conseils, d'un accompagnement individuel dans vos démarches, demander un rendez-vous au 04.76.38.83.42 pour vous inscrire.

### Ce service est gratuit.

Permanences de la Mission Locale à **Vinay**

Mardi 14h à 17h

Jeudi 8h30 à 12h - 14h à 17h30

Vendredi matin de 9h à 12h

\*\*\*\*\*

### REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS DE TULLINS :

Renseignements au 04 76 27 98 85



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours

## Rejoignez le corps des sapeurs-pompiers de l'Isère !



En parallèle de vos études ou de votre activité professionnelle, engagez-vous au service de vos concitoyens.

Formé et entraîné, vous développerez vos sens des responsabilités et du travail en équipe. Vous vivrez, une expérience riche et motivante.

**Principales conditions d'accès :**

- être âgé d'au moins 16 ans,
- être apte physiquement,
- jouir de ses droits civiques.



Contactez la caserne la plus proche  
ou connectez-vous sur [www.sdis38.fr](http://www.sdis38.fr)

## Messages du Groupement des Défenses Sanitaires



- **Le frelon asiatique**

est une guêpe noire à face jaune orangée avec le bout des pattes jaune et une seule bande jaune orangée sur l'abdomen souligné d'une rayure.



Ce frelon est de plus en plus présent sur le territoire de notre région et constitue une menace sérieuse pour les populations d'abeilles et pour la sécurité des personnes.

Si vous suspectez sa présence. Prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez le GDS 38 :

09 74 50 85 85 ou 04 74 86 40 68.

- **Ma ruche, je l'aime, je la déclare !**



Toute personne détenant une ou plusieurs ruches est invitée à les déclarer.

Pourquoi déclarer ses ruches ? La déclaration est obligatoire, dès la première ruche et les abeilles comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes, il est indispensables de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont les ruches permet de prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage ...).

Quand déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ? Deux moyens sont disponibles :

- Par internet, sur le site

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

- Par papier en retournant le document Cerfa n°13995 02 à GDS Rhône-Alpes.

Merci pour les abeilles !

\*\*\*\*\*



## LUTTE CONTRE L'AMBROISIE



L'ambrosie, une plante envahissante et dangereuse pour la santé qui doit être éliminée avant le démarrage de sa floraison.

L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen et peut entraîner divers symptômes allergiques chez les sujets sensibles (rhinites, conjonctivites...) ainsi que l'apparition ou l'aggravation de l'asthme.

## **La région Rhône-Alpes est particulièrement touchée par cette invasion.**

Si l'ambrosie est observée sur un terrain, il faut organiser une intervention rapide visant à la supprimer.

Pour en savoir plus : [www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)

Pour signaler la présence d'ambrosie :

un site : [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

un email : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)

un téléphone : 0 972 376 888

## Activités à Cras

# Atout Cras !

vous propose :



### 1) Une rentrée sportive avec **2 cours de gymnastique** :

Gym douce et étirements / le mercredi de 17H30 à 18H30

Gym sportive et cardiotraining / le mercredi de 18H30 à 19H30

Les cours ont lieu dans la salle de motricité de l'école maternelle, hors vacances scolaires.

Attention, pour les retardataires, inscription encore possible, mais dépêchez-vous.

N'oubliez pas qu'un certificat médical est obligatoire.

### 2) Une rentrée gastronomique avec son **repas autour du monde le 11 novembre 2015**.

Cette année, nous restons en Europe, dans un pays plein d'histoire et de mythologie...

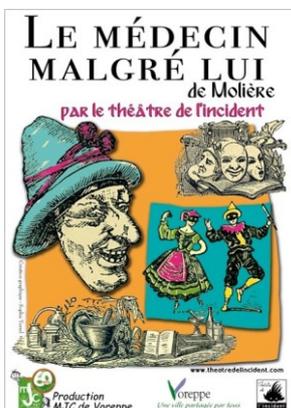
Nous partirons découvrir la Grèce (Ελλάδα pour les initiés).

Préparez-vous au dépaysement ... Ambiance et cours de Grec assurés !



### 3) Une rentrée culturelle avec une **soirée théâtre le samedi 21 novembre 2015**.

La troupe «Le Théâtre de l'Incident» nous présentera une version burlesque du malade imaginaire (pour tout public).



Le Médecin malgré lui est une pièce de théâtre de Molière en trois actes, en prose représentée pour la première fois le 6 août 1666 au Théâtre du Palais-Royal, où elle obtint un grand succès. Reprenant des motifs issus de la comédie italienne déjà utilisés dans *Le Médecin volant* et *L'Amour médecin*, Molière y ajoute des éléments tirés de la tradition de la farce française et de celle des fabliaux du Moyen-Âge. La grivoiserie de certaines situations et la parodie des pratiques médicales de l'époque, qui constituent les principaux thèmes du Médecin malgré lui, dissimulent une satire de la crédulité, voire une critique de la religion.

Molière recycle dans *Le Médecin malgré lui* des motifs, des situations, voire des répliques qu'il avait déjà utilisés dans *Le Médecin volant* et dans *L'Amour médecin* : il reprend en particulier le thème du faux médecin et celui de la fausse malade, issus de la tradition de la comédie italienne.

Envie de participer à la préparation de ces événements, rejoindre l'équipe ATOUT CRAS, une question, ... contactez-nous sur <http://atoutcras.over-blog.com/> !

## Sou des Ecoles Cras Morette

Le 21 septembre 2015 s'est tenue l'assemblée générale du sou des écoles CRAS-MORETTE. Au rapport moral, il a été rappelé les principaux projets financés par l'association lors de l'année scolaire 2014-2015 :

- **Classe nature** : Les enfants de Morette sont partis les 1, 2 et 3 juin 2015 au Centre Bellevue à PALADRU, sur les thèmes de la découverte du VTT et du milieu naturel. Le financement du Sou des Ecoles a permis de limiter la participation des familles à 40 € par enfant.

- **Sortie planétarium** : Les enfants ont visité le planétarium de Vaulx-en-Velin (69).

- **Fête du livre** : Le Sou a participé au financement de l'évènement (interventions d'auteurs dans les écoles, ...). Un livre a également été remis gracieusement à chaque enfant.

Un nouveau bureau a été élu :

<i>Présidente</i>	<i>Catherine LEGER</i>
<i>Vice-Présidente</i>	<i>Laura MONCENIS</i>
<i>Trésorière</i>	<i>Candice BOURGARIT</i>
<i>Vice-Trésorière</i>	<i>Aurélie BENSOUICI</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>François FENEROL</i>
<i>Vice-Secrétaire</i>	<i>Laurence MATESA</i>

Fraîchement élu, le nouveau bureau s'est lancé dans l'organisation de la **brocante** qui a eu lieu Dimanche 4 octobre 2015.

Le sou des écoles vous donne déjà rendez-vous à la **vente de caillettes, pains et pétafine** qui est prévue **le dimanche 29 novembre**.

Chaque parent d'élève est membre actif du Grand Sou des Ecoles. Le bureau anticipe, coordonne, organise...

Mais sans vos idées, sans votre bonne humeur, sans un peu de votre temps, le bureau n'est rien...

On compte sur vous !

boîte mail : [grandsoudesecoles@gmail.com](mailto:grandsoudesecoles@gmail.com)

## Association nature et protection de cras

Début décembre aura lieu à Paris une importante conférence de l'ONU sur le **changement climatique**, dite COP 21. Elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de limiter le réchauffement climatique mondial à 2 °C maximum. L'urgence du dérèglement climatique devient de plus en plus évidente : on le voit avec la multiplication des épisodes météorologiques violents, comme ceux de la Côte d'Azur dernièrement. Pourtant, les différents pays du monde ont du mal à s'entendre sur des objectifs de réduction de la consommation énergétique à l'origine du réchauffement climatique.



**TOUS ENSEMBLE  
POUR LE CLIMAT**

[cop21.gouv.fr](http://cop21.gouv.fr) #COP21

Les associations s'investissent donc en faveur de l'information sur le changement climatique. L'association Nature et Protection de Cras, en partenariat avec l'association S.Eau.S de Tullins et l'AGEDEN (Association Grenobloise d'Etude et de Développement des Energies Nouvelles) va organiser la semaine **du 9 au 15 novembre une exposition à la salle des fêtes, sur le thème « Alerte au Climat » et sur « les gestes simples »**, ce que nous pouvons tous faire pour contribuer à limiter notre consommation énergétique.

Cette exposition sera visible le 11 novembre dans la journée pour ceux qui participeront au repas « Grèce » organisé par Atout Cras à la salle des fêtes, et visitable par tous ce jour-là de 17H30 à 19H.

Nature et Protection de Cras vous fera part des autres temps de visite possible par des affichettes sur les panneaux d'information du village, et bien sûr, à la salle des fêtes.